



Conseil de gestion  
Séance du 6 février 2018

Délibération PNMI\_2018\_008

**Approbation du programme d'actions 2018  
pour le Parc naturel marin d'Iroise**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 24 janvier 2018 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Sur présentation de la présidente, après en avoir délibéré :

Le conseil de gestion approuve unanimement le programme d'actions pour l'année 2018 pour le Parc naturel marin d'Iroise.

Le Conquet, le 14 février 2018

**Nathalie SARRABEZOLLES**

  
Présidente du Parc naturel marin d'Iroise